

Mme Fatou Kiné THIAM
Logement A012
RESIDENCE DIORAMA
16 avenue des frères Lumière
94360 BRY SUR MARNE

Bry-sur-Marne, le 03/06/2025

Objet : votre contrat parking

Pour donner suite à la production de votre carte grise et carte d'assurance de votre véhicule, nous vous remettons un badge pour l'accès au parking de la résidence Le DIORAMA.

Prise d'effet de la location : 01/06/2025

Place attribuée : 49

Loyer mensuel de la place de parking : 28.28€

Montant caution (à verser à la signature du contrat) : 28.28€

Ce badge personnel (et non cessible à un tiers) sera à nous restituer si vous n'en n'avez plus l'utilité en respectant un préavis de 1 mois et/ou au plus tard, lors de votre état des lieux de sortie du logement.

En cas de non-restitution, la somme de 90€ vous sera réclamée.

Il en va de soi que vous vous engagez à garer votre véhicule et/ou votre 2 roues, sur la place qui vous a été attribuée.

Vous devez limiter votre vitesse une fois sur le parking afin d'éviter tout risque d'accidents (circulations des piétons, voitures qui sortent de leur stationnement, enfants qui courent...)

Vous reconnaissez avoir reçu ce jour, le badge d'accès n°**1108295880** - État du badge : **Neuf INTRATONE**

Et vous vous engagez à nous le restituer en bon état de fonctionnement, au plus tard, le jour de votre sortie du logement.

Fait en deux exemplaires originaux à Bry sur Marne, le 03/06/2025

Signature du locataire



Pour AMLI par délégation
Delphine DUPAS
Gestionnaire locative

AMLI Délégation Grand Paris
Résidence "DIORAMA"
16 avenue des Frères Lumière
94360 BRY-SUR-MARNE

ENGAGEMENT DE LOCATION DE PLACE DE PARKING

Le présent contrat est conclu entre les soussignés :

L'Association pour l'Accompagnement, le Mieux-être et le Logement des Isolés Association régie par la loi locale du 19 avril 1908 inscrite au registre des associations du TI de Metz le 9 novembre 1965 sous le volume XXVIII n°9, dont le siège social est situé 13 rue Clotilde Aubertin BP 20308 – 57006 METZ CEDEX

Elle est représentée par **Mr Mohamed BOUKAYOUH**, Directeur de la Location accompagnée et DGA de l'AMLI.
Délégation AMLI Grand Paris, sise au 2 rue Voltaire - 92300 Levallois Perret.

Ci-après dénommée AMLI,

et **Mme Fatou Kiné THIAM** (logement A012), désignée ci-après par le locataire,

Il a été dit et fait ce qui suit.

Article 1

L'AMLI donne en location à **Mme Fatou Kiné THIAM** qui accepte, une place de parking **n°49** sis résidence DIORAMA - 16 avenue des Frères Lumière à Bry sur Marne et qu'il reconnaît avoir reçu en parfait état d'entretien et exempt de toute réparation locative.

Article 2

Le locataire s'engage à se soumettre à toutes les dispositions légales et d'usage pour les locations.

Le locataire ne peut ni céder en tout ou en partie son droit de jouissance, ni sous-louer tout ou partie des lieux loués.

Il ne peut y exercer aucun commerce ou profession.

Le local présentement loué étant destiné au stationnement de véhicules à moteur ou de cycles. Le dépôt ou le stockage de matières inflammables est formellement interdit.

Article 3

La location est consentie pour une durée d'un mois à partir du **01/06/2025**.

Elle se renouvellera ensuite de mois en mois par tacite reconduction à défaut par l'une ou l'autre des parties d'avoir manifesté son intention contraire au moyen d'un congé donné un mois à l'avance, par simple lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 4

La location est consentie moyennant un loyer mensuel de **28.28 € (vingt-huit euros et vingt-huit centimes)** que **Mme Fatou Kiné THIAM** oblige à payer à terme échu, au plus tard le cinquième jour du mois suivant celui pour lequel il est dû.

Le montant de ce loyer est établi par référence aux loyers applicables par les organismes d'HLM pour des garages semblables.

Article 5

Le locataire s'engage à assurer le ou les véhicules entreposés contre l'incendie. De même, il contractera une assurance "Responsabilité civile" pour couvrir les sinistres dont il serait déclaré responsable.

Chacune de ces assurances comportera une clause d'abandon du droit de recours contre le propriétaire et les voisins.

Les attestations d'assurance devront être présentées à l'AMLI dans un délai de sept jours après signature du présent contrat.

Article 6

Il est expressément convenu que la responsabilité de l'AMLI ne saurait être engagée en cas de vol, d'incendie, d'explosion ou de dommage de toute autre cause.

En aucun cas l'AMLI ne sera considérée comme "dépositaire" et les dispositions des articles 1927 et suivants du Code Civil ne seront pas applicables.

Article 7

A défaut de paiement d'un seul terme à son échéance ou d'exécution d'une clause quelconque de cet engagement et quinze jours après une simple mise en demeure restée sans effet, la location cessera de plein droit, si bon semble à l'AMLI sans préjudice de tous dépens et dommages-intérêts.

Article 8

Lors de l'entrée dans les lieux ou au plus tard dans les cinq jours suivant la demande qui en sera faite par l'AMLI, le locataire s'engage à verser à titre de dépôt de garantie une somme correspondant à un mois de loyer soit **28.28 € (Vingt-huit euros et vingt-huit centimes)**.

Ce dépôt de garantie, non susceptible d'intérêt, sera remboursé au départ du locataire, sauf imputation par l'AMLI des sommes qui lui seraient dues à cette époque pour arriérer de loyer, réparations locatives, remise en état des locaux ou toute autre cause.

Article 9

Pour l'exécution des présentes, les parties font éllection de domicile de juridiction savoir : l'AMLI en son Siège social - 13 rue Clotilde Aubertin à Metz - et le preneur dans les lieux loués.

Fait en deux exemplaires originaux à Bry sur Marne, le 03/06/2025

Signature du locataire



Pour AMLI par délégation
Delphine DUPAS
Gestionnaire locative

AMLI Délégation Grand Paris
Résidence "DIORAMA"
16 avenue des Frères Lumière
94360 BRY-SUR-MARNE

ATTESTATION

Date :

4 juin 2025

Nous soussignés FESTO EURL, sise 8, rue du Clos Sainte-Catherine – Z.A. des Maisons Rouges à (94360) BRY-SUR-MARNE, certifions par la présente employer sous contrat à durée indéterminée depuis le 1^{er} octobre 2024, Mme Fatou Kine THIAM demeurant 16, avenue des Frères Lumières (94360) BRY-SUR-MARNE, en qualité d'Ingénieur des Ventes Sédentaire.

Notre réf.

Attestation de
l'employeur

Mme THIAM dispose d'un véhicule de fonction étant assuré par notre entreprise.

A ce jour, le véhicule de fonction en question est immatriculé **HA-492-TD**.

Mme THIAM est autorisée à utiliser ce véhicule pour son usage personnel durant la semaine, le week-end et durant ses périodes de congés payés.

La présente attestation lui est délivrée pour faire valoir ce que de droit.

Fait à Bry-sur-Marne, le 4 juin 2025

Emilie CARLES
Responsable Ressources Humaines

Festo E.U.R.L.
au capital de 15.000.000 EUR
655 780 658 R.C.S. CRETEIL

N° SIR 655 780 658
NAF: 4669B
Centre de Formation Didactic
N° de déclaration
d'existence 1193177093

N° Intra-communautaire
FR 14 655 780 658


FESTO
Z.A. des Maisons Rouges
8, rue du Clos Sainte-Catherine
94360 BRY-SUR-MARNE
Tél. 01 48 82 64 00
Fax 01 48 82 64 01

Festo E.U.R.L.
Téléphone 01 48 82 64 00
Email
emilie.carles@festo.com
8, rue du Clos Sainte-Catherine
ZA des Maisons Rouges
94360 Bry-sur-Marne

CERTIFICAT d'IMMATRICULATION

N° Immatriculation A. HA-492-TD Date de 1^{ère} immatriculation B. 11/12/2024

C.1 ARVAL SERVICE LEASE

C.4a EST LE PROPRIETAIRE DU VEHICULE

C.4.1

C.3 FESTO
8 LE CLOS STE CATHERINE
94360 BRY-SUR-MARNE

D.1 PEUGEOT
D.2 FPHPYC-B1UN00

D.2.1 M10PGTVP212U481

D.3 308 E. VR3FPHY3RY635601
F.1 1960 F.2 1960 F.3 3110
G 1450 G.1 1375
J M1 J.1 VP J.2 AB J.3 CI
K e2*2007/46*0628*32
P.1 1199 P.2 100 P.3 EH P.6 7
Q S.1 5 S.2 U.1 72
U.2 3325 V.7 109 V.9 715/2007*2023/443EAEURO6
X.1 VISITE AVANT LE 11/12/2028
Y.1 385 Y.2 0
Y.3 0 Y.4 11
Y.5 2.76 Y.6 398.76

Pour le ministre et par délégation
Le sous-directeur de la protection des usagers de la route



Zoheir BOUADICHE

H
I 11/12/2024
Z.1
Z.2
Z.3
Z.4

Certifié conforme à l'original

Certificat d'immatriculation

HA-492-TD 11/12/2024
2024FE28581
VR3FPHY3RY635601
PEUGEOT

ARVAL SERVICE LEASE



COUPON DETACHABLE

HA-492-TD



ARVAL
BNP PARIBAS GROUP

For the many
journeys in life*

* Pour tous les trajets de la vie

FESTO
MME JOANIE BERTO GAL
ZA DES MAISONS ROUGES
8 LE CLOS STE CATHERINE

94360 BRY-SUR-MARNE

Rueil-Malmaison, le 10/01/2025

ARVAL VOUS ACCOMPAGNE 24H/24 - 7J/7

Véhicule immobilisé à la suite d'une panne, d'un accident,
besoin d'assistance ?

CONTACTEZ LE SERVICE EXPÉRIENCE CONDUCTEUR

en France **0 800 32 88 17**  (Choix 1)
de l'étranger : +33 1 57 69 50 28 (coût d'un appel selon le pays)
par mail : conducteur@arval.fr

POUR DÉCLARER ET SUIVRE UN SINISTRE

rendez-vous sur votre espace client :
<https://my.arval.com> ou sur arval.fr



Cher(e) assuré(e),

A compter du 1^{er} avril 2024, la réglementation évolue et la carte verte disparaît. Vous trouverez ci-après un nouveau document le « Mémo véhicule assuré » contenant les informations importantes sur votre contrat. Il est valable pendant toute la durée de votre contrat d'assurance automobile.

Nous vous invitons à le conserver, pendant toute la durée de votre contrat d'assurance dans votre véhicule afin de disposer des informations nécessaires pour remplir un constat amiable en cas de sinistre.

Pour l'assureur, par délégation
Votre intermédiaire d'assurance

// VOTRE MÉMO VÉHICULE ASSURÉ //

délivré le 10/01/2025 , est à conserver durant toute la durée de votre contrat

Ce document constitue une présomption
d'assurance pendant les quinze jours
suivants la date d'effet de la police.

Le véhicule est soumis à l'obligation
d'assurance, le souscripteur peut vérifier
sa situation assurantielle en consultant :

- le fichier des véhicules assurés
(<https://www.fva-assurance.fr>) ou
- le serveur vocal au 01 83 64 32 22
(coût d'un appel local).

Un certificat d'assurance est requis pour
circuler dans certains pays.

Demander votre carte internationale
d'assurance automobile (IMIC) en contactant :
le Service Expérience Conducteur, au

0 800 32 88 17  (choix 3) du lundi au
vendredi de 8h à 18h sans interruption.

ASSUREUR

GREENVAL INSURANCE DAC

The Anchorage, 17-19 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, D02 DT18, Irlande

SOUSCRIPTEUR

FESTO
8 LE CLOS STE CATHERINE
ZA DES MAISONS ROUGES

Code postal 94360

Ville BRY SUR MARNE

N° de contrat G20230120

Date d'effet 10/01/2025

VÉHICULE

Marque PEUGEOT

Modèle 308 / 2021 / 5P / BERLINE

N° d'immatriculation HA-492-TD

Les garanties obligatoires de responsabilité civile sont étendues à tous
engins ou remorques attelés à ce véhicule, si inférieurs à 3,5 T (hors
caravane), dont le PTAC est inférieur ou égal à 750 kg,

